



DAMANE TASDIR

Construire l'avenir
www.tamwilcom.ma

Quel est l'objet de la garantie ?

Garantie des cautionnements des marchés à l'export accordées aux entreprises marocaines soumissionnaires de marché à l'étranger.

Quelles sont les entreprises bénéficiaires ?

Entreprise de droit marocain ayant pour objet ou activité la production et/ou de services, soumissionnaire ou titulaire de marchés de travaux, de fournitures ou de services à l'étranger.

Quels sont les secteurs concernés ?

Tous les secteurs d'activité à l'exclusion de la promotion immobilière et de la pêche hauturière.

Quels sont les concours garantis ?

Tout type de cautionnement octroyé/garanti par une banque marocaine, exigé par des donneurs d'ordres publics, privés ou internationaux au titre de marchés à l'étranger et dont le montant est supérieur à 1 MDH.

Quelle est la quotité de la garantie ?

70% des cautionnements.

Quelle est la commission de la garantie ?

La commission est calculée sur le montant des cautionnements exigés, payable à l'émission de la garantie et chaque année jusqu'à libération de l'engagement, à savoir, 0.65% (HT) par an et par opération.

En cas de plafonnement de la garantie, l'assiette à retenir est l'équivalent du crédit qui correspond à la garantie donnée.

Quel est le plafond de risque de la garantie ?

20 MDH par opération et 40 MDH sur une même entreprise, tous concours de garantie confondus. L'engagement au titre du cautionnement est plafonné à la contre-valeur en DH sur la base du taux de change en vigueur au moment de l'émission de l'accord de garantie.

Quel est le délai d'instruction ?

10 jours ouvrables à partir de la réception du dossier complet.

Comment présenter les demandes ?

Par l'intermédiaire de votre banque.

Centre d'affaires, Boulevard Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat, B.P 2031
Tél : 0537 71 68 68 - Fax : 0537 7157 15
Site Web : www.tamwilcom.ma - E-mail : contact@tamwilcom.ma